

## ORDRE DU JOUR

### **POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE JEUDI 12 DÉCEMBRE 2002 À 19 h, DANS LA SALLE DU CONSEIL**

**(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS)**

**17 h            COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»  
                  SALLE DU COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES  
                  *Objet de la réunion : Questions de personnel et de litige***

**19 h            RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
                  SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES**

1.     Moment de silence
2.     Appel nominal
3.     Déclarations d'intérêt pécuniaire

### **AUDIENCES PUBLIQUES**

**{AUCUNE}**

### **DÉLÉGATIONS**

4.     Présentation de NORCAT :  
              - Darryl Lake, directeur exécutif et chef de la direction  
**(À TITRE D'INFORMATION)                    {PRÉSENTATION DE DIPOSITIVES}**
5.     Revue des activités du Comité du maire et du Conseil sur les questions relatives aux aînés:  
              - Le conseiller Callaghan et Chris Stewart  
**(À TITRE D'INFORMATION)**
6.     Programme Surveillance vitesse  
              - Sgt. Al Lekun, Services policiers du Grand Sudbury  
              - D. Kivi, coordonnateur intérimaire des Services de transport et de circulation  
**(À TITRE D'INFORMATION)**

## **QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

## **MOTIONS**

### **7. Présentée par le Conseiller Courtemanche:**

QUE le règlement de procédure soit modifié pour que certains éléments se rapportant au Comité des priorités du Conseil puissent être changés.

Lors de la réunion de son Comité des priorités, le mercredi 11 décembre 2002, le Conseil fera diverses recommandations en ce qui concerne le Comité des priorités et la conduite de la réunion. Par conséquent, le Conseil devra d'abord adopter un avis de motion, avant de pouvoir se pencher sur les modifications à apporter au règlement de procédure 2002-202.

## **RÈGLEMENTS**

2002-348      3      ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-202, LE RÈGLEMENT DE PROCÉDURE.

(Ce règlement modifie le règlement de procédure pour refléter les changements recommandés par le Conseil lors de sa réunion sur les priorités le 11 décembre 2002.)

2002-349      3      ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-280F PORTANT SUR LE VERSEMENT DE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL ET LE PAIEMENT DE DÉPENSES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL, LES FONCTIONNAIRES DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY ET LES MEMBRES DES CONSEILS LOCAUX.

(Ce règlement modifie le règlement sur la rémunération afin de refléter tout changement, notamment les changements de noms de comités, résultant de la réunion sur les priorités qui a eu lieu le 11 décembre 2002.)

Selon les résultats de la réunion du Comité des priorités du 11 décembre 2002, il se peut qu'une modification au règlement portant sur la rémunération s'avère également nécessaire. Le cas échéant, le règlement sera présenté au Conseil en temps opportun.

## **QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PRIORITÉS :11 DÉCEMBRE 2002**

À cette étape de la réunion, le Président, Comité des priorités, rapportera toute question à soumettre à l'approbation du Conseil.

### **PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS**

#### **(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à C-19 de l'ordre du jour des résolutions)**

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

#### **PROCÈS-VERBAL**

- C-1 Rapport n° 41, Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal, daté du 28 novembre 2002.

#### **(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)**

- C-2 Rapport n° 9, Procès-verbal de la réunion du Comité des priorités, daté du 11 décembre 2002.

#### **(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) {À DÉPOSER}**

- C-3 Rapport n° 10, Procès-verbal de la réunion du Comité de planification, daté du 10 décembre 2002.

#### **(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) {À DÉPOSER}**

- C-4 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions, daté du 27 novembre 2002.

#### **(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)**

- C-5 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions, daté du 3 décembre 2002.

#### **(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)**

- C-6 Rapport n° 12, Procès-verbal de la réunion du Conseil de la Bibliothèque publique du Grand Sudbury, daté du 17 octobre 2002.

#### **(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)**

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### PROCÈS-VERBAL (suite)

- C-7 Rapport n° 9, Procès-verbal de la réunion du Conseil du Service de santé publique de Sudbury et du district, daté du 21 novembre 2002.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)**
- C-8 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la Société d'aide à l'enfance, daté du 3 octobre 2002.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)**
- C-9 Rapport sur le procès-verbal de la réunion de la société du logement du Grand Sudbury, daté du 29 octobre 2002.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)**
- C-10 Rapport n° 15, Procès-verbal de la réunion de Sudbury Metro Centre, daté du 24 septembre 2002.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)**
- C-11 Rapport sur le procès-verbal de la réunion de l'Office de protection de la nature du district du nickel, daté du 2 décembre 2002.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)**

### SOUMISSIONS

- C-12 Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 4 décembre 2002, au sujet de l'attribution d'une soumission : Contrat 2002-48, relevé des compteurs d'eau et d'électricité.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**
- C-13 Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 4 décembre 2002, au sujet de l'attribution d'une soumission : Contrat 2002-10: améliorations à la conduite maîtresse et au réseau d'eaux usés et raccord au tunnel d'égout, rue Southview.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**
- C-14 Rapport du directeur général de Travaux publics, daté du 4 décembre 2002, au sujet de l'attribution d'une soumission : Contrat 2002-5: améliorations à la conduite maîtresse, «partie A» - rue Brady (de la rue Douglas à la rue Elgin); «partie B» - avenue Dollard (du boulevard Lasalle à l'extrémité nord).  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**
- C-15 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 2 décembre 2002, au sujet d'une demande de soumission - Services de téléphones cellulaires et matériel cellulaire.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

- C-16 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 4 décembre 2002 au sujet des cimetières abandonnés.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**
- C-17 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 5 décembre 2002 au sujet des réserves de 2002.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**
- C-18 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 4 décembre 2002 au sujet du contrat des Sudbury Wolves.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-355A}**
- C-19 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 4 décembre 2002 au sujet de l'entente avec l'association communautaire du terrain de jeux Long Lake.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-336A}**

### SONDAGES TÉLÉPHONIQUES

{AUCUN}

### RÈGLEMENTS

2002-322A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD AVEC LA *GREATER SUDBURY HYDRO PLUS INC.* DANS LE BUT D'ASSURER LE SERVICE, LA MAINTENANCE ET L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 3 décembre 2002.

2002-329A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL À L'OCCASION DE SON ASSEMBLÉE DU 12 DÉCEMBRE 2002.

2002-330F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ÉTABLIR DIVERS FRAIS D'UTILISATION POUR CERTAINS SERVICES FOURNIS PAR LA VILLE DU GRAND SUDBURY.

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 3 décembre 2002.

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 6 décembre 2002 au sujet de frais d'utilisation d'eau.

- 2002-331G 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY PORTANT SUR LA COLLECTE, L'ENLÈVEMENT ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS À L'INTÉRIEUR DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY

Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 5 décembre 2002.

- 2002-332T 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-1, LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY.

Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 4 décembre 2002.

(Ce règlement permet le virage à droite à l'intersection des rues Elm et Lorne/College, et ce, en tout temps.)

- 2002-333A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE PROLONGATION RELATIF À L'IMPÔT AVEC MARC PAQUETTE ET MONIQUE PAQUETTE POUR LE RÔLE N° 160.015.304.03.0000

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 2 décembre 2002.

- 2002-334 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE CHAPITRE 32 DU CODE MUNICIPAL DE L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY AFIN D'AUGMENTER L'EFFECTIF DU CONSEIL DE DIRECTION DE SUDBURY METRO CENTRE

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 5 décembre 2002.

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### **RÈGLEMENTS** (suite)

2002-335A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-34A AFIN DE NOMMER DES FONCTIONNAIRES POUR LA VILLE DU GRAND SUDBURY

(Ce règlement actualise la liste des fonctionnaires nommés afin de refléter les changements apportés récemment à la section des Services financiers.)

2002-336A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD, CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE SURFACE DE GLACE, ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY ET WAYNE GATIEN

Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 4 décembre 2002.

2002-337A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER L'ACHAT DU 199, RUE LARCH AUPRÈS DE SA MAJESTÉ LA REINE EN DROIT DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO TELLE QUE PRÉSENTÉE PAR LE MINISTRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX POUR LA PROVINCE DE L'ONTARIO.

Résolution n° 2002-458 du Conseil

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 04 décembre 2002.

2002-338Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-303, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE WALDEN

Réunion du Comité de planification du 10 décembre 2002

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### **RÈGLEMENTS** (suite)

(Ce règlement modifie le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «résidentiel individuel spécial» afin de permettre l'utilisation de la propriété à la fois pour un bureau de chiropraticien et pour une habitation à logement unique. Le règlement détermine également le stationnement, la surface maximale de plancher et les exigences en matière de signalisation pour le bureau de chiropraticien, en plus de soumettre la propriété au contrôle du plan de situation. - Bonte et Robert McJannet - 5, rue Agnes, Lively.)

- 2002-339Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-303, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE WALDEN

Réunion du Comité de planification du 10 décembre 2002

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la cote «I», afin de permettre la construction d'une église. - PAOC Western Ontario Corp., chemin Niemi, Lively)

- 2002-340 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER L'ACQUISITION AUPRÈS DE GILLES LACARTE ET PAULINE LACARTE DU 65, FOURTH AVENUE, CONISTON

Réunion du Comité de planification du 10 décembre 2002

- 2002-341F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-217F POUR DÉLÉGUER DES POUVOIRS AU TRÉSORIER AFIN D'ÉTABLIR DES POURCENTAGES DE DISPOSITION DE RÉCUPÉRATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2002 POUR LES CLASSES COMMERCIALE, INDUSTRIELLE, ET PROPRIÉTÉ RÉSIDENTIELLE MULTIPLE

Résolution du Conseil 2002-443\_

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

(Ce règlement établit les dates de paiement requis relativement au règlement concernant la disposition de récupération)

- 2002-342      3      ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE SUBVENTION AU FONDS NATIONAL D'AFFECTATION SPÉCIALE D'URGENCE DE PRESTATIONS POUR ENFANTS  
  
Résolution 2002-687 du Conseil
- 2002-343      3      ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE DE PROPRIÉTÉ À LA *TRINITY PROPERTY HOLDINGS INC.*  
  
Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 6 décembre 2002.  
**(À DÉPOSER)**
- 2002-344      3      ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE DE PROPRIÉTÉ DANS LE SECTEUR DES RUES BRADY ET ST-RAPHAEL, À LA *676597 ONTARIO LTD.*  
  
Réunion du Comité de planification du 10 décembre 2002
- 2002-345      3      ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR APPROUVER L'AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE LASALLE, PAR LA DÉSIGNATION DE CERTAINS LOTS À RÉSERVER POUR DES MAUSOLÉES.  
  
Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 4 décembre 2002.  
  
(Ce règlement ajoute un lot supplémentaire à celui qui avait été approuvé antérieurement par le Conseil. Le contexte a été fourni dans le rapport des Services aux citoyens et des Loisirs au Conseil portant sur le sujet et daté du 15 mai 2002.)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### **RÈGLEMENTS** (suite)

- 2002-346      3      ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ACCEPTER LE TRANSFERT DE TROIS CIMETIÈRES.
- Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 4 décembre 2002.
- 2002-350      3      ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ATTRIBUER DES PERMIS ET RÈGLEMENTER DIVERSES ENTREPRISES.
- Résolution 2002-03 du Comité des permis
- (Ce règlement permet de poursuivre l'attribution de permis à certaines entreprises, tout en éliminant bon nombre d'autres permis et remplace le règlement existant qui cessera d'être en vigueur à la fin de cette année.)
- 2002-351      3      ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR PERMETTRE D'ATTRIBUER DES PERMIS ET DE RÈGLEMENTER L'UTILISATION DE REMORQUES-CARAVANES, AINSI QUE L'EXPLOITATION DE CAMPS DE REMORQUES-CARAVANES ET DE TERRAINS DE CARAVANING DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY
- Résolution 2002-03 du Comité des permis
- (Ce règlement permet de poursuivre l'attribution de permis pour les remorques-caravanes et les terrains de caravaning et remplace le règlement existant sur l'attribution de permis qui cessera d'être en vigueur à la fin de cette année.)
- 2002-352      3      ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR PERMETTRE D'ATTRIBUER DES PERMIS ET DE RÈGLEMENTER L'EXPLOITATION DE SALLES DE DIVERTISSEMENT POUR ADULTE
- Résolution 2002-03 du Comité des permis
- (Ce règlement permet de poursuivre l'attribution de permis pour les salles de divertissement pour adulte, et remplace le règlement existant qui cessera d'être en vigueur à la fin de cette année. )

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### **RÈGLEMENTS** (suite)

- 2002-353      3      ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR PERMETTRE D'ATTRIBUER DES PERMIS ET DE RÉGLEMENTER L'EXPLOITATION DES SALONS DE MASSAGE.

Résolution 2002-03 du Comité des permis

(Ce règlement permet de poursuivre l'attribution de permis pour les salons de massage, et remplace le règlement existant qui cessera d'être en vigueur à la fin de cette année.)

- 2002-354      3      ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY PORTANT SUR LA PRÉSENTATION ET LA VENTE DE REVUES ET DE VIDÉOS POUR ADULTE.

Résolution 2002-03 du Comité des permis

(Ce règlement fait suite au règlement de l'ancienne ville de Sudbury portant sur le sujet et comportant des conditions identiques.)

- 2002-355A    3      ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD AVEC LE *SUDBURY WOLVES HOCKEY CLUB LIMITED*

Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 4 décembre 2002.

- 2002-357T    3      ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR FERMER TEMPORAIREMENT À LA CIRCULATION AUTOMOBILE LA RUE ANDERSON DANS L'ANCIENNE VILLE DE WALDEN, POUR LE CARNAVAL D'HIVER DE WALDEN.

Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 4 décembre 2002.

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

- C-20 Rapport de la directrice générale intérimaire de la Santé et des Services sociaux daté du 4 décembre 2002 au sujet du sommaire du rapport Romanow.  
**(À TITRE D'INFORMATION)**
- C-21 Rapport de la directrice générale intérimaire de la Santé et des Services sociaux daté du 2 décembre 2002 au sujet du recrutement et maintien en poste de médecins.  
**(À TITRE D'INFORMATION)**
- C-22 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 15 novembre 2002 et accompagné de pièce jointe, au sujet du rapport des écarts de septembre 2002.  
**(À TITRE D'INFORMATION)**
- C-23 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du XX 2002 au sujet du rapport des écarts d'octobre 2002.  
**(À TITRE D'INFORMATION)**
- C-24 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 18 novembre 2002 et accompagné de pièce jointe, au sujet de redevances d'exploitation.  
**(À TITRE D'INFORMATION)**

## PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

### QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

### RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-1 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 14 novembre 2002 au sujet de la répartition provinciale des fonds fédéraux de logement social.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

La Province a réduit la contribution du gouvernement fédéral en ce qui concerne la mise de fonds pour l'ancien portefeuille de logement public. La Ville, conjointement avec la Société du logement du Grand Sudbury, tente actuellement de ramener une telle contribution à un niveau plus approprié.

## **PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)**

### **RAPPORTS DES GESTIONNAIRES (suite)**

- R-2 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et de Loisirs daté du 4 décembre 2002 au sujet de l'accord de construction du terrain de jeux de l'association communautaire de Long Lake.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**
- R-3 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 5 décembre 2002, au sujet des réserves de 2002.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

### **MOTIONS**

**R-4 Présentée par le Maire Gordon:**

ATTENDU QUE les principales directives du Conseil municipal à l'administrateur en chef et aux directeurs généraux concernent le budget municipal;

ET QU'il incombe au Conseil de donner au personnel cadre des directives très claires sur la création d'un nouveau budget;

ET QUE le rôle des fonctionnaires élus consiste à être à l'écoute des électeurs et que ce que l'on entend est un appel retentissant, particulièrement de nos aînés, qui touchent des revenus fixes, et du monde des affaires, rappelant au Conseil qu'il doit être extrêmement prudent quant aux questions de nature financière;

PAR CONSÉQUENT, QU'IL EN SOIT RÉSOLU QUE le Conseil charge l'administrateur en chef et son personnel ainsi que des agences externes de préparer le budget de 2003, en utilisant la méthode du budget base zéro modifiée qui comprend les options de niveau de service détaillées pour les centres de coûts actuels et futurs, comme si l'on établissait le budget à partir de zéro.

**R-5 Présentée par les Conseillers Courtemanche et Kilgour:**

ATTENDU QUE la Province de l'Ontario a annoncé un cadre stratégique visant à promouvoir la protection de la nature, à encourager la recherche de combustibles de remplacement et à appuyer la production d'énergie propre;

ET QUE l'une des priorités stratégiques du Conseil consiste à rechercher de nouvelles occasions d'avoir recours à l'énergie environnementale et renouvelable, afin de jouer un rôle prépondérant dans les industries développantes de l'avenir, au moyen du plan communautaire énergétique et d'autres priorités cernées par Terre à cœur Sudbury;

## **PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)**

### **MOTIONS (suite)**

ET QUE la Ville du Grand Sudbury élabore actuellement un plan communautaire énergétique afin de réduire de 50 % la dépendance de la collectivité face au marché extérieur, par la production locale d'énergie verte;

ET QUE le Conseil a récemment approuvé un accord de partenariat avec la Northland Power Inc et la REPower Wind Corporation dans le but de créer un parc d'éoliennes de 50 mégawatts;

ET QUE le Conseil municipal a lancé l'initiative Terre à coeur Sudbury, avec 37 partenaires communautaires, dans le but d'élaborer un plan d'action local à long terme pour favoriser le recours à l'énergie verte renouvelable à Sudbury;

**PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QU'**on demande au Comité directeur de Terre à coeur Sudbury de réaliser ce qui suit :

- Évaluer les répercussions de la *Policy framework for Alternative Fuels and Energy*;
- Travailler conjointement avec la Société de développement ((communautaire )) du Grand Sudbury pour définir de nouvelles stratégies de développement économique et identifier les possibilités de financement qui pourraient être exploitées grâce à cette nouvelle initiative provinciale;
- Classer par ordre de priorité ces possibilités sans notre plan communautaire énergétique; et
- Faire des recommandations au Conseil municipal.

### **ADDENDA**

### **PÉTITIONS CIVIQUES**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **AVIS DE MOTIONS**

### **SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

***UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION  
APRÈS 22 H.}***

**2002-12-06**

**THOM M. MOWRY,  
GREFFIER MUNICIPAL**

**GLORIA WARD  
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**